

# Conseil de Développement du Grésivaudan

Plénière du 9 janvier 2014

Rapporteurs : Françoise BOUSSON,  
Janig MOURO, Pierre BOULLIER  
(membres du COPIL A21)

## [CONTRIBUTION AGENDA 21]

Le Conseil de Développement est l'instance participative de la communauté de communes. Elle est le reflet de la société civile organisée. Elle émet des avis (saisines) et contributions (autosaisines). Cette expression de la société civile a pour objet d'éclairer le choix des élus communautaires.

## **Avant-propos**

Le Conseil de Développement (CD) soutient fortement le choix initial de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan (CCPG) fin 2009, d'élaborer un Agenda 21 orientant et structurant toutes ses politiques thématiques. Cette décision répond à une forte attente et à une demande du Conseil de Développement qui a fait de la mise en œuvre concrète du développement durable sa priorité. Le niveau élevé de sa participation dans les différentes réunions préparatoires témoigne de la hauteur de son engagement dans ce long processus.

### **1- Commentaires généraux**

Concernant le programme d'actions qui est proposé à ce jour, le Conseil de Développement y est complètement favorable. Il se réjouit que la grande majorité de ses propositions aient été retenues comme l'ESS, la santé, l'environnement, l'éducation, ....

Toutefois, nous regrettons :

- le manque d'une vision territoriale globale sur l'environnement. Nous demandons qu'un débat sur ce thème soit organisé lors de la prochaine mandature car la protection et la valorisation de l'environnement ne pourront être menées à bien avec des politiques cloisonnées par communes.
- un manque de concertation, et surtout l'absence d'une politique incitative et de communication quant à la politique « déchets » comme d'ailleurs certains élus l'ont déjà exprimé. Le Conseil de Développement regrette d'ailleurs de n'avoir été que très peu associé à la réflexion.

Nous rappelons que la participation est un des éléments incontournables de l'Agenda 21. Elle doit faire partie intégrante du processus d'élaboration. Notamment, les deux fiches actions 48 et 49 sur une sensibilisation et mobilisation citoyenne ont été rédigées sans que le Conseil de Développement soit associé à leur écriture.

En effet, autant l'élaboration de la stratégie a été menée de façon participative à travers les forums et les ateliers, autant, concernant le plan d'actions, nous regrettons l'insuffisance des échanges et le manque de transparence et de participation. Plusieurs mois se sont passés sans que nous ayons eu communication d'éléments concernant ces fiches actions. Suite à nos demandes réitérées, un certain nombre de fiches actions ont été présentées dans le cadre des commissions thématiques. Certaines d'entre elles n'ont été discutées qu'en

comité de pilotage en urgence sans la présence des élus en responsabilité de ces thématiques (déchets ménagers, participation citoyenne, ressources humaines, fiches actions transversales).

De manière générale, la création progressive et parfois difficile de la Communauté de Communes s'est accompagnée d'une organisation assez verticale qui doit maintenant évoluer vers une organisation plus horizontale et participative. Avec un nouveau pacte majoritaire explicite entre élus, l'Agenda 21 peut être une occasion d'y parvenir.

Enfin, avec la découverte de plus en plus partagée de relations fortes entre d'une part la qualité de nos environnements naturels et construits et d'autre part les questions de santé, nous souhaitons rappeler que la santé est une dimension structurante du développement durable. Il est donc nécessaire de veiller à l'intégrer systématiquement dans les critères du Développement Durable.

S'il devait y avoir une réduction ou des modifications substantielles des fiches actions, nous souhaitons alors que le Comité de Pilotage de l'Agenda 21 soit pleinement associé à l'exercice.

## **2- Préconisations sur le Plan d'Actions**

Explications sur l'organisation des fiches :

Les actions 2 à 24 se situent dans l'axe 1 de la stratégie « Une gestion économe et solidaire du territoire du Grésivaudan », plus spécialement :

- Les actions 2 à 8 correspondent à l'orientation « Développement du maillage social des territoires »
- Les actions 9 à 13 correspondent à l'orientation « Gestion économe des espaces et des ressources »
- Les actions 14 à 17 correspondent à l'orientation « Développement des transports en commun et des modes doux »
- Les actions 18 à 24 correspondent à l'orientation « Bien-être de chacun »

### **1- Mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**

Veiller à ne pas oublier l'air intérieur dans le volet Air du PCAET en raison du risque sanitaire potentiel lié à une mauvaise ventilation ou à l'utilisation de matériaux *toxiques* émissifs dans le cas d'une isolation renforcée – Nous sommes en attente de précisions sur le volet air.

2- **Soutien à la pérennisation et au développement de structures d'accueil petite enfance et jeunesse, par une approche intercommunale**

Faire le lien avec les actions 41 (restauration collective) et 44 (air intérieur des bâtiments communautaires)

3- **Réalisation d'un schéma communautaire des services et des équipements publics**

Prévoir l'utilisation de la base permanente des équipements de l'Insee

4- **Coordination d'une réflexion sur la création d'un schéma de mutualisation des services communaux et intercommunaux**

Ne pas oublier aussi d'associer les agents concernés

5- **Mise en réseau des CCAS**

Inclure dans les objectifs de ce réseau une réflexion globale sur les déterminants de santé qui contribuent aux inégalités sociales (déterminants environnementaux entre autres)

6- **Aide au maintien des personnes âgées à domicile**

Ajouter le point suivant : veiller à la modernisation de gestion de ces associations et une formation concomitante de ses dirigeants et de ses professionnels

7- **Promotion et soutien des modes d'habitat durable**

Ajouter le point suivant : développer une action en faveur des logements des particuliers

8- **Aller vers un Programme Local de l'Habitat durable**

Ajouter le point suivant : développer un observatoire de l'habitat local

9- **Appui pour un urbanisme optimisé, réfléchi à l'échelle intercommunale**

Rien à signaler (RAS)

10- **Réflexion intercommunale de l'urbanisme sur l'aménagement du territoire**

Faire le lien entre pollution atmosphérique (voirie à grand passage) et localisation d'équipement public sensible (habitat, équipement sensible)

**11- Création d'une ressourcerie sur le territoire**

RAS

**12- Sensibilisation à la réduction à la source des déchets**

Il s'agit d'une simple poursuite de la politique actuelle, nous souhaiterions plus de volontarisme. Où est passée la redevance incitative ?

**13- Préservation de la biodiversité, des ressources naturelles et de la qualité de l'eau**

Demande d'un débat sur une politique globale de la biodiversité à l'échelle du territoire

**14- Elaboration du Plan de Déplacements Urbains (PDU) du Grésivaudan**

RAS – Travail en cours et contribution spécifique

**15- Développer la fréquentation des transports collectifs**

RAS

**16- Promotion de l'usage partagé de la voiture**

Regret de l'absence d'une étude économique de faisabilité de l'autopartage

**17- Développement des aménagements cyclables**

RAS

**18- Accès du plus grand nombre aux produits agricoles locaux et/ou bio**

Faire le lien avec la F26 – encourager une agriculture « propre », respectueuse de l'environnement et soucieuse de la santé humaine

**19- Accompagnement du développement des pratiques alternatives aux pesticides dans les communes et auprès du grand public**

Nous nous réjouissons fortement de la reprise de cette action après une longue interruption liée au démantèlement du service développement durable ! Faire le lien avec la F25 et F26 comme cela a été prévu au départ, où chacun a sa responsabilité

**20- Elaboration d'un plan de communication sur l'éducation à la santé (dans sa dimension « bien-être »)**

Ajouter : Accompagner les familles vers des comportements et une consommation respectant l'environnement et la santé

21- **Programme d'accès pour tous à la culture et au sport**

RAS

22- **Programme de soutien aux patrimoines historiques et culturels**

RAS

23- **Charte pour des manifestations éco-responsables**

Nous souhaiterions un titre moins restrictif : intégration des critères DD dans les politiques sport et culture. La charte devient un des objectifs de l'action

24- **Améliorer la qualité de l'air**

Préciser les deux dimensions de la qualité de l'air : air atmosphérique et air intérieur

\*\*\*\*\*

Les actions 25 à 36 se situent dans l'axe 2 de la stratégie « Une dynamique économique recentrée sur les ressources et les besoins du Grésivaudan », plus spécialement :

- Les actions 25 à 30 correspondent à l'orientation « Soutien à l'activité et à l'emploi en lien avec les ressources du territoire »
- Les actions 31 à 36 correspondent à l'orientation «Accompagnement des entreprises et des compétences »

25- **Accompagnement à l'évolution des pratiques agricoles**

RAS

26- **Développement de l'agriculture biologique et de l'agriculture nourricière en circuits courts**

Bien intégrer dans le besoin des consommateurs l'aspect santé : la qualité nutritionnelle et l'absence de contamination chimique (pesticides, nitrates, ...).

27- **Accompagnement des entreprises de la filière bois**

Préciser les critères DD (traitement des bois, ...)

28- **Mobilisation et valorisation de la ressource forestière du territoire**

Préciser le côté multifonctionnel de la forêt (respect de la biodiversité, ...)

**29- Valorisation et développement des ressources patrimoniales**

Ajouter :

- développer l'Eco tourisme,
- intégrer la sensibilisation à l'environnement et au patrimoine naturel dans les activités touristiques

**30- Mise en place de solutions de déplacements doux pour le tourisme et les loisirs**

RAS

**31- Soutien au développement de tiers-lieux**

RAS

**32- Appui à l'Entrepreneuriat Social et Solidaire**

RAS

**33- Appui à la diversification des activités liées à l'insertion**

RAS

**34- Promotion du Développement Durable et de l'écologie industrielle dans tous les réseaux du territoire**

RAS

**35- Soutien à la création d'entreprises en lien avec le Développement Durable et à sa prise en compte dans la création d'entreprises et les ZA**

RAS

**36- Analyse de l'opportunité de soutenir des projets de nouveaux locaux pour la formation**

RAS

\*\*\*\*\*

Les actions 37 à 49 se situent dans l'axe 3 de la stratégie « Des actions responsables au service du développement durable », plus spécialement :

- Les actions 37 à 46 correspondent à l'orientation « Exemplarité de la collectivité »
- Les actions 47 à 49 correspondent à l'orientation « Une sensibilisation et mobilisation citoyenne »

**37- Intégration du Développement Durable et de transversalité au sein de la communauté de communes**

RAS

**38- Renforcer les réseaux de communication internes et externes, par la mise en place d'outils de communication collaboratifs**

RAS

**39- Création d'un comité de suivi et d'évaluation interne Développement Durable**

RAS

**40- Introduction de produits bio/locaux dans la restauration collective (structures intercommunales)**

RAS

**41- Optimisation et réduction des déplacements des agents de la communauté de communes**

Réfléchir aux moyens d'associer la population

**42- Développement d'une commande publique responsable**

RAS

**43- Amélioration de la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments communautaires**

Faire le lien avec 44 (achats de produits d'entretien et matériaux)

**44- Mise en place d'une démarche éco-responsable dans la collectivité**

RAS



**45- Réflexion sur le « bien vivre » en collectivité**

Le changement de comportement nécessite un accompagnement par des personnes qualifiées.

**46- Améliorer le bien-être au travail des agents de la communauté de communes**

Ajouter : développer et reconnaître les compétences des agents

**47- Programme de sensibilisation des jeunes au Développement Durable**

RAS

**48- Appui pour un collectif citoyens Développement Durable et sensibilisation des associations au développement durable**

Certains propos nous paraissent totalement incompatibles avec le DD : "proposer des argumentaires et des éléments de discours" par exemple

**49- Programme de développement des pratiques de concertation au sein de la collectivité**

Commencer déjà par ce qui est obligatoire : mettre en place une commission des services publics - obligatoire pour un EPCI de plus de 50 000 habitants

\*\*\*

Cette contribution a été adoptée à l'unanimité des présents soit 19 personnes par le Conseil de Développement lors de son assemblée plénière du 9 janvier 2014.